

Coordonnées de l'entreprise

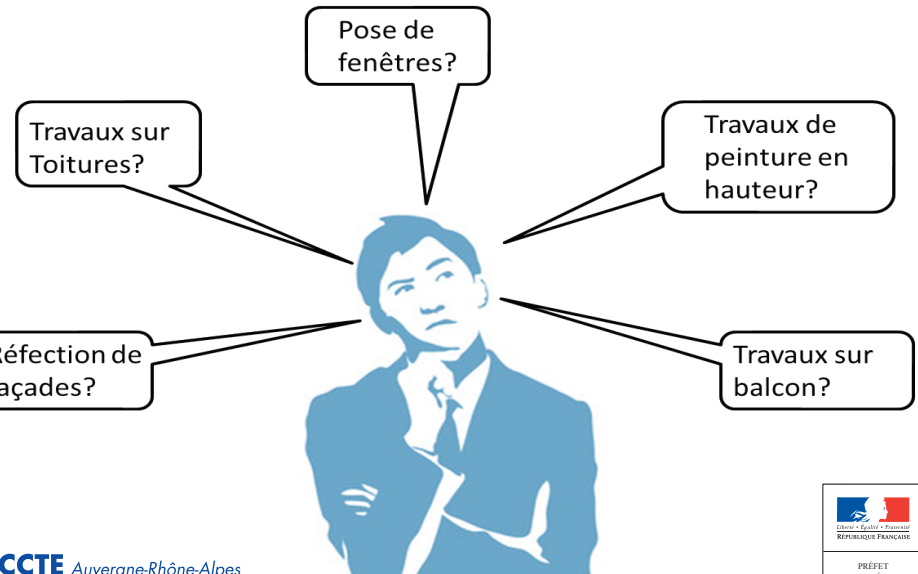


Vous souhaitez réaliser des travaux? CHOISISSEZ LA SÉCURITÉ!



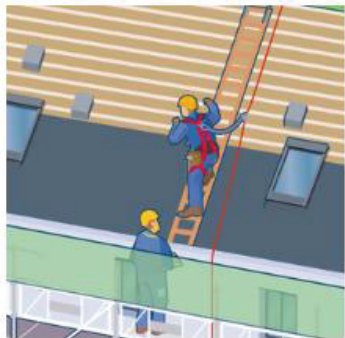
Service communication de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes - mars 2018 / crédits photo OPPBTP

Ce document a été réalisé dans le cadre du PRST3 Auvergne Rhône Alpes par:



<http://www.chutesdehauteur.com/>

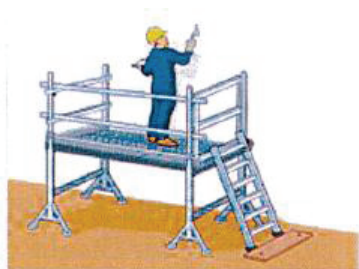
Chantier sécurisé = respect des délais, travail performant, sérénité



Travaux sur toiture =
protection en bas de pente



Travaux sur façade =
échafaudage vérifié et sécurisé



Travaux intérieur =
plateforme stabilisée et protégée



Ouverture sur le vide =
garde-corps temporaire



Travaux ponctuels =
plateforme individuelle

Travailler en hauteur peut occasionner des chutes : c'est la première cause **d'accidents du travail mortels** dans le secteur du bâtiment.

Travaux sur toiture, sur façade, de pose de fenêtres, de peinture..., vous faites appel à une entreprise pour réaliser vos travaux. Vous devez **veiller à la sécurité de vos prestataires**.

Choisir une entreprise qui utilise des moyens de protection conformes et adaptés

c'est empêcher

- l'accident grave ou mortel
- la désorganisation ou l'arrêt du chantier
- les retards de travaux et de problèmes de qualités

Interrogez vos prestataires sur les risques de votre chantier et les moyens de protection prévus.

Intégrez des critères de sécurité dans le choix de vos prestataires.

Veillez au respect de la prévention.

